



REPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté - Egalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Mairie de LA BOISSE

49 Place Marcel

Viénot 01120 LA BOISSE

Tél. 04 78 06 22 18

e-mail : accueil@mairie-la-boisse.fr

Site web : www.ville-laboisse.fr

BUDGET PRINCIPAL 2025

Note de présentation brève et synthétique

Le cadre général du Budget communal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de La Boisse (<http://www.ville-laboisse.fr/>)

Budget principal

1- Éléments de contexte

Le budget primitif 2025 a été voté en conseil municipal lors de la séance du 08 Avril 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concernant la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles.

2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité.) des bâtiments communaux, aux achats de fournitures, aux prestations de services, aux assurances, aux salaires, aux indemnités des élus, aux subventions versées aux associations, aux intérêts d'emprunts,

Le budget des dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 3 402 326.28 €, soit une augmentation de 7% qui s'explique par :

- Une augmentation de 13% des charges générales (Dépenses d'énergies gaz et électricité),
- L'organisation de formation à destination du personnel communal,
- L'augmentation des charges de maintenance (nouveau logiciel (Restauration Scolaire, nouveau serveur informatique....)
- L'augmentation des contrats auprès des prestataires extérieurs (contrat entretien des espaces verts...) et des achats de fournitures diverses, faisant suite au document unique réalisé en 2023. Contrat de prestation de service auprès de la société de restauration pour l'achat des repas du restaurant scolaire municipal
- Les charges financières (intérêts des emprunts) représentent 1 % des dépenses de fonctionnement.
- Des travaux de marquage au sol de l'ensemble de la commune pour 1/3 sur l'année 2025.

Chapitres	Dépenses Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
11	Charges à caractère général	749 242,58 €	726 816,56 €	843 123,00 €
12	Charges de personnel	1 168 237,37 €	1 165 949,23 €	1 182 021,10 €
14	Atténuations de produits	78 000,00 €	61 652,00 €	75 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert	93 906,00 €	93 105,94 €	134 523,78 €
65	Autres charges de gestion	352 271,18 €	198 013,83 €	304 282,00 €
66	Charges financières	46 000,00 €	36 713,96 €	45 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Virement Section Investissement	701 213,86 €	0,00 €	818 376,40 €
	Total des dépenses	3 188 870,99 €	2 282 251,52 €	3 402 326,28 €
	Hors virement à la section investissement	2 487 657,13 €	2 282 251,52 €	2 583 949,88 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population tel que le restaurant scolaire, des remboursements d'indemnités journalières, des impôts, des dotations...

Le budget des recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 3 402 326.28 €, soit une augmentation de 4.5% par rapport au réalisé de 2024. Cela s'explique par :

- Augmentation des bases nationale d'imposition de 1.79 0.81%
- L'augmentation des recettes de prestation de service due à l'augmentation des usagers (restaurant scolaire municipal).
- Augmentation de la taxe sur les pylônes.

Les taux 2025 pour les trois taxes, votées par le conseil municipal sont donc de

	Taux d'imposition 2024	Taux d'imposition 2025
Taxe foncière (bâti)	27,08	27,30
Taxe foncière (non bâti)	53,29	53,72
Taxe habitation THRS	7,08	7,14

Les impôts et taxes représentent 65 % des recettes de fonctionnement

Les dotations de l'état (Dotation forfaitaire et DSR) sont en baisse par rapport à l'année 2024, le montant des deux dotations passe de 91 268 € en 2024 à 78 292 € en 2025.

Chapitres	Recettes Fonctionnement	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025
002	Excédent 2024 reporté	423 058,61	423 058,61	573 940,48
013	Atténuations de charges	50 000,00	78 782,44	40 000,00
70	Produits des services ventes diverses	162 000,00	174 272,99	182 000,00
73	Impôts et taxes	2 195 075,18	2 113 764,60	2 195 959,00
74	Dotations, subventions	307 737,00	391 417,75	360 426,80
75	Autres produits de gestion	51 000,00	72 307,97	50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total recettes		3 188 870,79	3 253 604,36	3 402 326,28
Total recettes Excédents reportés		2 765 812,18	2 830 545,75	2 828 385,80

3- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement correspondent à des travaux de rénovation énergétique de bâtiments communaux, achat d'ordinateurs et de logiciels métiers, travaux de sécurisation du groupe scolaire, travaux d'aménagement de voirie, d'achat de mobiliers divers, entretien des locaux....

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 717 426.44 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 001-210100491-20250408-BPCOMMUNE2025-BF



Dépenses d'investissement	budget 2025
Solde d'exécution reporté	0,00 €
Remboursement du capital des emprunts	222 623,72 €
Immobilisations incorporelles	48 255,86 €
immobilisations corporelles	874 310,40 €
Immobilisations en cours	278 299,64 €
204 - subventions	283 236,82 €
Opérations d'ordre budgétaire	0,00 €
Bail emphytéotique SEMCODA	2 800,00 €
Autres immobilisations financières	7 900,00 €
Total Dépenses	1 717 426,44 €

Pour les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget 2025 sont principalement constituées :

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 184 870.13 €
- Des dotations fonds divers réserves (FVTVA, Excédents de fonctionnement capitalisés de de 481 216.13 €
- Du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 818 376.40 €
- Des subventions d'investissement pour un montant de 98 440 €. Ce sont des subventions obtenus par des organismes extérieurs (Région – Etat – Département....) qui aide la commune à financer les investissements.

Recettes d'investissement	Budget 2025
Virement section fonctionnement	818 376,40
Excédent investissement reporté	184 870,13
Opérations de transfert entre sections (amortissements)	134 523,78
Emprunts et dettes	0,00
Subventions d'investissement	98 440,00
Dotations fonds divers réserves (FCTVA, excédents de fonctionnement capitalisés....)	481 216,13
Opérations d'ordre budgétaire	0,00
Total recettes	1 717 426,44